



Compte rendu du CTL du 27.11.2014

Le CTL s'est réuni en deuxième convocation le 27 novembre 2014 après le boycott de la réunion du 18 novembre.

18 points étaient à l'ordre du jour dont 8 avaient été demandés par la CGT qui a également demandé l'évocation en questions diverses de la gestion des équipes départementales de renfort ainsi que des conditions d'attribution des primes de caisse et d'accueil ainsi que les conséquences des conclusions du dernier groupe de travail mutations dans le cadre des suppressions d'emplois à venir en 2015.

Pour la CGT il est désormais évident que nous sommes dans un contexte d'accélération de la démarche stratégique et de volonté des directions locales de distiller l'information au compte-goutte alors que nous sommes bien confrontés à une logique de restructuration globale qui doit être déclinée partout entre 2015 et 2019. C'est pourquoi elle a tenu à inscrire des points à l'ordre du jour que la direction n'avait manifestement pas la volonté d'évoquer.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- ①②③ Pv des réunions du 11 mars 2014 ; 2 avril 2014 et 13 mai 2014.
- ④ Projet de fusion des services de publicité foncière.
- ⑤ Projet de rapprochement SIP/CDIF (*demandé par la CGT*)
- ⑥ Projet de création d'un pôle départemental de fiscalité immobilière. (*demandé par la CGT*)
- ⑦ Evolution de l'organisation de l'accueil téléphonique. (*demandé par la CGT*)
- ⑧ Projet de réorganisation du centre des finances publiques de Lannemezan. (*demandé par la CGT*)
- ⑨ Déménagement de la trésorerie de Lannemezan municipale au centre des finances de Lannemezan et proposition d'un accueil commun. (*demandé par la CGT*)
- ⑩ Déménagement du pôle gestion fiscale (*demandé par la CGT*)
11. Projet de création d'une caisse unique au centre des finances publiques de Tarbes. (*demandé par la CGT*)
12. Point sur le fonctionnement de l'application FDD. (*demandé par la CGT*)
13. Cartographie des frais de déplacement.
14. Bilan de la notation du PCE sur les 5 dernières années. (*demandé par la CGT en CAP*)
15. Modification des contrats des agents Berkani affectés au restaurant administratif.
16. Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique.
17. Critères généraux de modulation de l'allocation complémentaire de fonction et de la prime à la performance des cadres A +.
18. Questions diverses

Préalablement à l'examen des points à l'ordre du jour, la CGT a lu une déclaration liminaire qui, sans revenir sur ce qui avait déjà été dit le 18.11.2014 (voir *déclaration liminaire du 18.11.2014 à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1587>*), exprimait notamment une demande de transparence dans la déclinaison de la démarche stratégique dans le département :

Extrait de la déclaration :

Nous estimons qu'il est de la responsabilité du directeur de jouer la carte de la transparence, les personnels des Hautes Pyrénées exigent la considération à laquelle ils ont droit en obtenant des réponses sur leur avenir et celui de leurs services.

Nous vous demandons d'apporter à l'occasion de ce comité technique local, les éléments d'éclairage relatifs à l'application de la démarche stratégique 2015/2019 dans notre département et de cesser les atermoiements que nous considérons comme autant de signes de mépris à l'encontre des agents.

①②③ Approbation des procès-verbaux des réunions des 11 mars, 2 avril et 13 mai 2014.

④ Projet de fusion des services de publicité foncière.

La logique qui préside à la fusion des deux services de publicité foncière est bien celle de la rationalisation de la politique immobilière de l'Etat.

Celle qui voudrait que l'on intègre au centre des finances de Tarbes la paierie départementale ainsi que la trésorerie de Tarbes Adour Echez afin d'économiser des loyers budgétaires en lieu et place du SPF 2 et du local informatique.

Pour le reste, profitant du gel de l'emploi du responsable, la direction locale procède au rapprochement des deux SPF (l'impossibilité technique de fusionner les deux bases Fidji interdit de fait la fusion immédiate des deux services) afin de mutualiser les moyens, en comptant sur la disponibilité des agents pour intervenir indistinctement sur les deux services.

Qui plus est, le SPF 2 enregistrera en 2015 le départ en retraite de trois agents.

La CGT a interrogé le directeur sur ses intentions pour le service au regard des 9 suppressions d'emplois annoncées en 2015. **Il n'a été donné aucune assurance sur le remplacement des trois agents.**

Il n'a pas été donné non plus d'échéance pour le transfert des services d'enregistrement au niveau des SPF. Ainsi, au-delà de l'installation des agents et de leur environnement de travail dont le CHSCT et les acteurs de la prévention sont saisis, on voit bien que les agents sont confrontés à des logiques, que l'on présente comme rationnelles, mais dont l'essence est celle des économies de moyens budgétaires conduisant au regroupement des agents des finances publiques sur un même site, quel qu'en soient les conséquences pour leur quotidien de travail.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que l'institut libéral IFRAP qui jouit d'une oreille attentive de la part des énarques de Bercy préconisait récemment la limitation à 15 SPF à horizon de 5 ans à l'échelle du territoire national.

CGT et Solidaires ont voté contre la restructuration de services présentée.

⑤ Rapprochement SIP/CDIF de Tarbes :

La Direction avait communiqué aux organisations syndicales une synthèse nationale présentée en groupe de travail national le 15.10.2014.

La synthèse des réflexions de deux groupes de travail locaux (disponible sur Ulysse à la suite des interventions des représentants des personnels en CHSCT) a été commentée.

La CGT a indiqué que cette synthèse n'était pas exhaustive et que des remarques et réflexions des agents présents n'avaient pas été reprises. **Dans ces conditions on ne peut que s'interroger sur le sens de ces groupes de travail qui s'apparentent plus à des alibis directionnels qu'à des lieux de réel dialogue.**

La CGT et Solidaires ont renouvelé leur demande de transmission du projet départemental communiqué à la DGFIP par la direction locale.

La direction s'y est refusée.

Pire, alors que 6 scénarios possibles sont présentés dans la fiche de synthèse DGFIP pour la mise en place des cellules foncières, le directeur, questionné sur le sujet, a indiqué ne pas savoir lequel avait été communiqué à la direction générale.

Et, sauf à lui reconnaître des talents de comédien insoupçonnés jusqu'alors, le directeur semblait sérieux lorsqu'il nous avouait son ignorance (momentanée) .

Si l'on s'en tient aux comptes rendus des groupes de travail locaux, le scénario départemental qui semble néanmoins se dessiner est celui d'une cellule foncière départementale sur Tarbes mutualisée aux 3 SIP, véritable aveu de l'échec de la réforme initiale CDI/CDIF.

Nous avons rappelé au directeur que les agents du SIP et du CDIF avaient exprimé par pétition dès l'été leur volonté de voir engager un débat sur le fond, débat qui à l'évidence n'avait pas eu lieu.

Une pétition jugée ridicule par le directeur en juin 2014, jugement qu'il a réitéré.

⑥ Création d'un pôle départemental de fiscalité immobilière :

Le directeur a indiqué que le sujet n'était plus d'actualité mais qu'il était dans l'attente d'un redémarrage après accord de la direction générale.

⑦ Evolution de l'organisation de l'accueil téléphonique :

L'accueil téléphonique dans le département a déjà fait l'objet d'une évocation lors du CHSCT du 20.11.2014.

Le sujet est d'importance car il est évident aujourd'hui que les conditions d'un bon accueil des appels des contribuables ne sont plus réunies faute de moyens humains.

Une situation qui conduit les agents à devoir privilégier le travail de fond des dossiers au détriment de l'accueil téléphonique des usagers.

La direction se dit consciente du problème désormais récurrent.

Le projet de création d'un pôle téléphonique départemental envisagé un temps est abandonné du fait de l'existence de deux expérimentations en cours au niveau national.

Il s'agit de la création de centres de contact susceptibles de récupérer tous les appels téléphoniques et courriers électroniques (en phase amiable et précontentieuse) des SIP et trésoreries mixtes (sur les questions d'impôts).

Ces expérimentations ayant vocation à être généralisées, il n'y aura donc aucune initiative départementale en matière d'accueil téléphonique.

La CGT fait le constat d'un service public qui à l'évidence se détériore, ce qui est source d'incidents de plus en plus fréquents entre les contribuables et le standard téléphonique de Tarbes.

Il a été demandé à la direction de communiquer le compte rendu du groupe de travail départemental qui s'est réuni sur le sujet en juin/juillet 2014.

⑧ Projet de réorganisation du centre des finances de Lannemezan :

Ce projet initialement présenté par la chef de service au mois d'août pour une application au 1^{er} octobre 2014 avait été suspendu suite à l'intervention des représentant(e)s du personnel à l'occasion d'une HMI organisée sur le site.

Depuis, des réunions avec le personnel ont à nouveau été organisées et le CHSCT et le CT se sont saisis du projet.

Si des installations matérielles ont pu être revues et améliorées, il reste le problème de l'organisation d'un centre des finances confronté à un sous-effectif ingérable.

Ainsi le centre enregistre 3 vacances d'emplois qui ne sont que partiellement comblées par la présence d'un agent ALD (recouvrement SIP) et de l'affectation plus ou moins régulière de l'équipe de renfort.

Pour autant, ces mesures sont insuffisantes au regard des problèmes rencontrés, et ce n'est pas la réorganisation en cours qui pourra les résoudre.

Dans les faits le centre des finances de Lannemezan est notamment confronté :

- absence de cadre A réellement identifié SIE,
- 1,8 agent B au SIE au lieu de 4 au 31.08 (et régulièrement un sur des périodes de temps partiel),
- cellule comptable très fragilisée à l'approche de la fin d'exercice,
- augmentation de la charge de travail due à la généralisation des téléprocédures au SIE qui génèrent beaucoup d'appels de dépannage auxquels il ne peut être donné suite,
- augmentation de la réception physique consécutive à la sortie de la CFE (notamment des loueurs en meublé non professionnels),
- maintien d'un afflux important de contribuables au SIP,
- obligation de remboursement rapide des créances CICE, difficultés pour mettre à jour les éléments fonciers,
- difficultés d'expertise.....

Très clairement, toutes les réorganisations possibles et imaginables ne parviendront pas à résoudre des difficultés de fonctionnement de cet ordre. **Le manque de personnel a aujourd'hui atteint un tel niveau qu'un exercice des missions digne de ce nom n'EST PLUS POSSIBLE.**

Qui plus est, et très concrètement, c'est de la santé de certains agents du centre des finances de Lannemezan dont il est aujourd'hui question compte tenu de la dégradation des conditions de travail.

Les élu(e)s du personnel ont alerté en conséquence sur la gravité de la situation.

Nous restons bien entendu à l'écoute et à la disposition des personnels et avons engagé parallèlement une démarche auprès des élus locaux et notamment du Président du Conseil Général afin de l'informer de la situation et lui demander d'exiger de notre administration l'ouverture d'une négociation sur l'avenir du réseau de proximité de la DDFIP.

⑨ Déménagement de la trésorerie municipale de Lannemezan et projet d'organisation d'un accueil commun :

La CGT a indiqué que ce déménagement ne pouvait s'envisager sans la transmission préalable aux membres du CHSCT de l'expertise sur la sécurité électrique réalisée par l'APAVE et sans la réalisation d'une expertise complémentaire sur la structure du bâtiment compte tenu du passif de ce dernier (évacuation des personnels suite à des problèmes au niveau de la structure des plafonds, présence d'étais au niveau du sous-sol).

La direction a indiqué qu'elle fournirait rapidement l'étude APAVE et que deux expertises avaient été demandées à l'antenne immobilière de l'inter-région sur les questions de structure et de portance.

Ces études devront être communiquées au CHSCT.

En tout état de cause, le déménagement de la trésorerie de Lannemezan ne se fera qu'après étude de ces rapports d'expertise.

Resteront ensuite à examiner de près les conditions d'installation et d'organisation, et notamment de l'application du principe de la caisse unique (qui devrait faire l'objet d'un groupe de travail) dont le Directeur se fait le porte-parole au regard des expériences Héraultaises dont il nous a fait part.

De là à dire que le principe s'apparente à un dogme, il n'y a qu'un pas que nous n'hésitons pas à franchir.

Parallèlement, la direction a indiqué que des travaux thermiques seraient prochainement engagés par la mairie de Lannemezan (remplacement de fenêtres, isolation des combles, isolation extérieure).

⑩ Déménagement du pôle fiscal à la DDFIP :

Là encore, il s'agit d'un sujet d'importance nécessitant une approche le plus en amont possible et dont la direction locale n'avait pas vu (ou pas voulu voir) la nécessité d'en informer de manière complète les instances représentatives du personnel que sont le CHSCT et le CTL.

Il aura donc fallu que la CGT demande la transmission des projets et leur inscription à l'ordre du jour pour que cela soit fait.

Pour autant nous sommes encore bien loin d'une discussion sérieuse et d'un dialogue social digne de ce nom.

En effet, à ce jour nous n'avons aucune vision globale du projet.

Des plans incomplets ont en effet circulé, mais rien n'a été remis aux élu(e)s du personnel. Les agents ont été informés à la va-vite (pour ne pas dire plus) de la teneur des projets.

Pour la CGT, le déménagement de 18 personnes, leur installation, les incidences sur les services actuellement installés à la DDFIP méritent autre chose qu'une consultation bâclée.

En outre, s'agissant d'un projet engageant la DDFIP dans le long terme, la CGT estime que les conditions d'installation des agents méritent une analyse étudiant des projets alternatifs.

En effet, à la base, ce projet supposait le réaménagement du 3^{ème} étage de la DDFIP (anciens logements de fonction du TPG et de son adjoint : surface disponible de 400 m²).

Un projet qui prévoyait également le transfert possible de la paierie départementale ou de Tarbes Adour Echez sur les lieux.

Ce projet initial présentait un coût estimé de 450 000 euros revu ensuite à la baisse à hauteur de 280 000 euros (un cout auquel il aurait fallu défalquer la vente de l'immeuble du pole fiscal, rue Bertrand Barrère).

Aujourd'hui pour des raisons uniquement financières, il ne s'agirait plus que d'aménager la loge et le logement du concierge (70 m²) et de transférer la Paierie et Tarbes Adour Echez au centre des finances de Tarbes en saisissant l'opportunité du rapprochement des deux SPF.

On voit bien que nous avons à faire à une logique globale avec la volonté affichée par la direction de la mener à bien en toute opacité et en parcellisant les questions.

Pour la CGT, il est hors de question d'accepter cette vision des choses. Ce sont des projets suffisamment structurants et porteurs de conséquences pour les conditions de travail des agents à court, moyen et long terme, pour que les agents puissent se satisfaire de décisions prises à la va-vite et à leur détriment.

Une visite de l'inspecteur hygiène et sécurité au travail ainsi que du secrétaire du CHSCT a été réalisée le 28 novembre dans les locaux de la DDFIP (compte rendu de cette visite transmis par ailleurs).

La CGT va engager une démarche d'information auprès des agents afin qu'ils puissent RELLEMENT intervenir.

D'ores et déjà, la CGT a demandé au président du CTL à ce que des projets alternatifs puissent être examinés et portés à la connaissance des agents.

Elle va formaliser par écrit cette demande afin qu'elle soit effective en CTL et CHSCT.

Elle a parallèlement informé l'Inspecteur Santé et sécurité au Travail de cette démarche.

Mais il va sans dire que c'est la mobilisation des agents qui permettra de faire avancer un projet qui ne soit pas à minima. La CGT va s'employer avec les autres organisations syndicales à faciliter l'intervention des personnels dans un processus qui les concerne au premier chef.

11. Création d'une caisse unique au centre des finances de Tarbes :

Le Directeur, après avoir dit qu'il n'y avait pas de sujet a finalement indiqué qu'il y en avait un.

Tout semble en fait une question de terme et d'échéance. Mais, pour le défenseur du dogme de la rationalisation/mutualisation, la caisse unique est bien l'horizon, non pas indépassable, mais atteignable.

La CGT n'est pas revenue sur les multiples avatars que constituerait cette initiative et a indiqué qu'elle demanderait l'intervention d'un ergonome du Ministère sur la faisabilité du projet au regard des conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers.

En termes de calendrier cette caisse unique, ou plutôt commune selon la parole directionnelle, ne saurait intervenir avant la mise en place de celle du SIP/SIE de Lourdes.

Sans revenir en détail sur la situation du SIP/SIE de Lourdes, la CGT a néanmoins fait savoir que cette perspective ne tenait pas compte de la situation objective du service et notamment du SIP en sous-effectif qui se trouve dans l'impossibilité d'assumer cette caisse unique.

Ce à quoi le directeur a répondu que le SIE dégagerait les moyens nécessaires à la mise en place.

Là encore, signe d'identité s'il en est, on retrouve la volonté d'appliquer une politique en dépit des réalités et des réflexions des personnels.

Quoiqu'il en soit, pour la CGT, ce dossier est loin d'être clos et nécessitera là aussi l'intervention des personnels si l'on veut éviter tout passage en force.

12. Point sur le fonctionnement de l'application FDD :

La CGT voulait évoquer ce point compte tenu des remarques formulées par les agents utilisateurs. Cette application se caractérise en effet par sa lourdeur et son défaut de « convivialité ».

Cela est d'autant plus vrai lorsque les agents ne l'utilisent que ponctuellement.

A ce jour, la lourdeur de l'application implique souvent la participation d'agents du service RH qui sont amenés à « *prendre la main* » et débloquer les situations.

La CGT a interrogé sur le coût de cette application issue du secteur privé pour l'administration : pas de réponse.

Et pour l'avenir ? La direction compte apparemment sur les vertus de l'accoutumance aux difficultés ainsi que sur le développement d'une version simplifiée en 2015.

13. Une cartographie des frais de déplacement a été communiquée afin de faire un bilan et établir un protocole qui puisse fixer dans quels cas il y a recours aux transports publics ou aux véhicules personnels.

L'ensemble des documents relatifs aux frais de déplacement n'ayant pas été communiqués aux élu(e)s du personnel, il a été décidé de revoir cette question en janvier 2015 dans le cadre d'un groupe de travail préalable à un CTL.

14. Bilan de la notation/entretien professionnel sur 5 ans au Pôle Contrôle Expertise :

Ce bilan statistique avait été demandé par la CGT lors de la tenue de la dernière CAP locale A de recours sur entretien professionnel en juillet 2014.

Les données sont disponibles sur le site CGT FP 65 :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/ctl.pt14 -bilan notation pce.pdf>

Ce bilan aux résultats difficilement parlants permet néanmoins de constater que sur une période de 5 ans **les agents du pôle ont été « sous notés ou sous évalués » sur 4 ans pour ce qui est de l'avancement accéléré.**

A cet égard, la CGT rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire valoir ses droits en CAP locale et nationale de recours.

La CGT a également obtenu de la direction qu'une réserve de 2 mois soit constituée sur la prochaine campagne d'entretien professionnel des inspecteurs (ce qui n'avait pas été le cas en 2014 en dépit de la réglementation en vigueur).

Enfin, en dépit de toutes les limites du bilan présenté, la CGT a demandé à ce que des bilans de ce type puissent être réalisés systématiquement pour les autres services lors des CTL de bilan de campagne d'entretien.

La direction a indiqué que ces bilans n'étaient réalisables que sur des services importants (en effectifs) pour pouvoir dégager des enseignements sans toutefois confirmer leur réalisation à l'avenir.

La CGT prend acte et a pris date pour la campagne future.

15. La modification des contrats des agents Berkani affectés au restaurant administratif a été communiquée.

16. Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique du réseau DDFIP :

La direction a communiqué la circulaire DGFIP du 22.10.2014 d'application possible dès janvier 2015 qui prévoit notamment :

- ♦ la possibilité de pouvoir réduire les horaires d'ouverture au public des sites urbains (communes de plus de 10 000 habitants à 24 h minimum sur au moins 4 jours ;

- ♦ la possibilité de n'ouvrir les autres guichets que sur une amplitude hebdomadaire minimale de 16 heures ;
- ♦ ces amplitudes seraient étendues lors des périodes dites d'échéance déclarative ou de paiement estimées par la DGFIP à 40 jours par an (8 semaines par an).

Ces évolutions feraient l'objet d'une consultation informelle des agents avant passage le plus rapidement possible en CTL.

La Direction locale a fait savoir qu'elle ne comptait pas s'engager dans une application au 1^{er} janvier 2015 de ces aménagements mais plutôt à échéance du 1^{er} mars 2015.

Elle a ensuite exposé ce que serait sa méthode :

- ♦ Constitution dès décembre de groupes de travail appelés à se réunir deux fois.
Groupes constitués des principaux chefs de service (chefs de pôles SPL et Fiscal, responsables des SIP et SIE du département, DDFIP, chefs de trésoreries spécialisées secteur local – Tarbes municipale, Lannemezan hospitalière), la direction considérant qu'à ce stade les agents (d'accueil) ne doivent pas être associés.

En premier lieu, la CGT Finances Publiques constate que cette mesure fait partie intégrante de la démarche stratégique directionnelle qui vise notamment à faire de la DGFIP un symbole de ce qu'il est convenu d'appeler la **e-administration** (une administration fonctionnant en grande partie par portail internet, messages électroniques et téléphoniques), et que cette annonce est lourde de conséquences pour le service public comme pour les agents et les missions.

La CGT considère en effet que la situation des services d'accueil est telle aujourd'hui que les agents n'en peuvent plus.

Petites ou grandes structures sont aujourd'hui (et notamment dans le contexte économique et social que l'on connaît) confrontées à un afflux au guichet constant voir grandissant d'usagers.

Les destructions d'emploi à grande échelle subies depuis 13 ans rendent l'exercice de l'accueil de plus en plus problématique, avec des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Pour autant, derrière les larmes de crocodile de la DGFIP sur la condition des agents d'accueil pour justifier la mesure, il faudrait être aveugle pour ne pas voir dans ces annonces le préambule à la fermeture du réseau de proximité.

En second lieu, les conditions de la mise en place de la mesure et de consultation des agents ne sont pas acceptables.

En effet, il est prévisible que les réductions des plages d'accueil (voir les fermetures de site certains jours comme c'est annoncé dans des départements comme la Haute Garonne qui prévoit une fermeture généralisée des trésoreries l'après-midi et une fermeture 1 jour sur 5 des sites importants) entraîneront :

- ♦ Une affluence concentrée les jours d'ouverture ;
- ♦ Appels téléphoniques et courriels en lieu et place de l'accueil physique (alors que l'on a déjà vu dans ce même CTL les conditions actuelles de l'accueil téléphonique dans le département).

De plus, les aménagements qui pourraient être envisagés ne seraient vraisemblablement pas sans conséquences pour les agents d'accueil.

Ainsi, si l'on se penche sur l'exemple Toulousain (encore que le mot exemple ne soit sans doute pas le plus approprié) on constate que ces réductions d'horaire d'accueil s'accompagnent de réductions de 15 minutes de la pause méridienne des agents d'accueil et ce, d'autorité (alors que l'on sait tous que l'affluence conduit bien souvent les agents à prolonger l'accueil jusqu'à 12h15 / 12h20.)

En outre, pour avoir une réflexion sur la problématique, il est indispensable à notre sens de procéder à un bilan contradictoire sur toutes les formes d'accueil (**avec étude d'impact des fermetures d'accueil physique sur les autres formes d'accueil, un bilan qui devrait également intégrer la question indemnitaire – primes d'accueil et de caisse notamment - et la question des prises de congés lors des périodes dite de campagne**) et de **pouvoir disposer des chiffres annuels de l'affluence sur site avec leur répartition quotidienne pour les périodes de forte fréquentation.**

La CGT a demandé à ce que ces chiffres soient d'ores et déjà porté à la connaissance du CTL et du CHSCT.

Enfin, sur la méthode de consultation des personnels, la CGT estime qu'elle nécessiterait un vote des personnels sur les horaires (début, fin, pause méridienne et aménagements horaires lors des échéances).

17. Critères généraux de modulation de l'allocation complémentaire de fonction et de la prime à la performance des cadres A + :

La direction a indiqué que la rémunération des cadres A + de la DGFIP peut être modulée au moyen de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de la prime à la performance (PALP).

Pour 2014, ACF et PALP (modulable) ont varié sur la base des critères suivants :

- Réalisation des objectifs,
- Qualité de management,
- Accompagnement des évolutions.

En clair la DGFIP instaure une rémunération variable selon la capacité des responsables de services à accompagner les évolutions de la démarche stratégique en cours et à venir.

La CGT s'est toujours opposée à toute forme de rémunération modulable en fonction du « mérite ».

Dans le cas présent, les critères de modulation et d'attribution ont de quoi choquer puisqu'ils sous-entendent que la DGFIP attribue une prime en fonction du degré d'acceptation des réformes et de la capacité à les faire accepter.

Un procédé méprisable s'il en est.

De plus, la transparence est loin d'être de mise puisque la direction s'est refusé à donner toute indication sur le montant global de la PALP distribuée ainsi que sur sa répartition et les quotas de répartition dans les effectifs du département.

En conclusion la direction est transparente.

18. Questions diverses : La CGT avait demandé :

➤ L'évocation des questions indemnitaires relatives à la prime d'accueil et de caisse (cette question a fait l'objet d'un premier compte rendu CGT qui vous a été communiqué et accessible sur le site CGT FP 65 : <http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1600>)

➤ L'examen des conditions d'affectation des agents de l'équipe départementale de renfort à la suite de la publication de l'instruction DGFIP du 14.11.2014. Voir à ce sujet l'analyse de la CGT : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/regles_affectation_des_edr-2.pdf

Cette instruction équivaut à réintroduire la notion de poste à profil en principe abandonné et à donner au DDFIP toute liberté pour juger de qui doit ou ne doit pas intégrer cette équipe.

➤ La CGT a également signalé que les modalités de suppression d'emplois pour l'année conduisent à un retour de l'identification des agents concernés par service (voir la fiche à ce sujet sur le site CGT FP 65 : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/qt_mutations_suppressions_d_emploi_2015.pdf) contrairement à ce qui s'était produit l'an dernier. L'agent susceptible de devoir remplir une demande de mutation sera le moins ancien administrativement.

➤ La direction a enfin précisé à la demande de la CGT que les agents susceptibles de bénéficier d'un CET suite à régularisation des absences pour cure thermique seront informés des modalités à suivre durant la première quinzaine de janvier 2015.

Les élu(e)s CGT présents en CTL :

- Alain Estrade,
- Bernard Fourcade
- Sibèle Célerio
- Philippe Peres
- Jean Marie Lefebvre
- José Navarro
- et en qualité d'expert : Jean Louis Preuilh.